

Conseil Communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 15 mai 2022

Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis 03/2023

Remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie à l'Avenue de La Promenade et à l'amorce de la Grand'Rue, jusqu'au niveau de la rue de Savoie

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission chargée d'étudier le préavis 03/2023 était composée des Conseillères et Conseillers communaux suivants :

- Rojas Ibarra Martha – en remplacement de Muminovic Muhizin
- Marguet Michael
- Huonder-Berthoud Monica
- Rapin Cédric
- Kocher Adrian
- Bucher Roland – en remplacement de Pernet Isabelle
- Pires Vieira Catia (confirmée en tant que présidente rapportrice)

La commission a siégé à une seule reprise, le lundi 8 mai 2023 à la salle de la Municipalité. En cours de séance, Monsieur le Municipal Jacques Henchoz et Monsieur Patrice Bersier, adjoint technique au Service Infrastructures, ont rejoint l'assemblée et ont répondu à toutes les questions de la Commission. Nous les remercions pour leur disponibilité.

1. Préambule :

Plusieurs fuites se sont produites sur la conduite d'eau, datant des années 1930, située à l'Avenue de La Promenade comprise entre la rue de Savoie et la rue du Stade. Ces diverses fuites sont dues à l'état des conduites, qui se sont corrodées au fil des années. Afin d'éviter que la corrosion continue de s'étendre des travaux de remplacement sont nécessaires. Ces travaux sont primordiaux afin d'assurer la pérennité dans l'approvisionnement en eau depuis le puits de pompage de La Vernaz ainsi que d'éviter des frais d'intervention d'urgence. Les conduites existantes seront remplacées par des tuyaux de même diamètre, soit 200 mm, ceci en adéquation avec le Plan Directeur de Distribution de l'Eau (PDDE).

2. Analyse :

Tout d'abord, une faute de frappe s'est introduite dans le préavis en fin de page 4 : « La fouille sur la rue **Derrière** la Tour se fera en demi-chaussée... ». Il s'agit de la rue de la Tour et non la rue Derrière la Tour.

Existe-il une vue d'ensemble de toutes les conduites d'eau dans la Commune ? Si tel n'est pas le cas, est-ce qu'une évaluation est-elle prévue ?

Un suivi est réalisé et ce dernier doit être performant puisque dans le cadre du projet de l'EPARSE toutes les conduites reliées à la future station d'épuration doivent être revues et contrôlées. Un mandat a aussi été attribué à la suite d'un marché public pour évaluer la situation. Le système d'information territorial (SIT) indique aussi diverses informations (diamètres, années de pose des tuyaux, casses et ruptures, ...) et fournit des avertissements concernant les conduites à changer en fonction des années de pose. Cependant, un planning/ vue d'ensemble de tous les futurs travaux et mises à jour des conduites n'existe pas au vu des montants élevés nécessaires. Le département procède donc par petites étapes pour les mises à jour les plus urgentes/importantes.

Dans le préambule, on mentionne que différents services ont été contactés. Peut-on avoir plus de détails ?

Les différents services (Groupe E, Swisscom, Sunrise, le gaz, le chauffage à distance) sont informés en début d'année de tous les futurs travaux. Le but étant de leur donner l'opportunité de se manifester s'ils ont des besoins sur ces emplacements et créer ainsi une meilleure coordination des travaux afin d'éviter des fermetures supplémentaires à l'avenir aux mêmes endroits. En dehors du tuyau de la fibre optique, aucune entreprise n'a manifesté de l'intérêt sur ce tronçon.

Sur la Figure 1, on constate que des conduites d'eau existantes seront annulées. Que fait-on des tuyaux ?

Les conduites d'eau seront conservées, c'est-à-dire qu'on les laisse en place mais elles ne seront plus en fonction, elles seront donc « fermées ». Enlever les conduites d'eau engendrerait uniquement des frais supplémentaires. Lorsque des travaux seront prévus sur ce tronçon, on pourra envisager d'enlever les tuyaux ou les utiliser à d'autres fins.

En cas de retard, le projet du PA Général Guisan devra-t-il s'adapter aux conduites existantes ou doit-on s'attendre à de nouveaux travaux ?

Si le projet du PA Général Guisan est retardé et réalisé plus tard, les travaux prévus pour le secteur 2 seront tout de même réalisés et donc le projet de la Place Général Guisan devra s'adapter aux conduites mises en place.

Le diamètre des tuyaux à installer reste de 200mm comme ceux installés en 1930. Vu l'augmentation de la population, et avec une vue sur le futur, est-ce que ce ne serait pas judicieux d'installer un diamètre plus conséquent ?

Le diamètre des nouvelles conduites d'eau potable se base sur le PDDE (Plan Directeur de la Distribution d'Eau). Selon ce rapport, le diamètre à mettre en place est de 200mm comme l'ancien. A savoir que les projets d'eau potable doivent être validés par l'ECA et l'OFCO. Une conduite d'eau potable est dimensionnée pour la défense incendie et non pour la consommation. Depuis 1930, le réseau d'eau potable de Payerne s'est fortement développé et présente un important maillage minimisant ainsi les pertes de charges.

Souvent dans le bâtiment, le fait de combiner du vieux avec du neuf pose problème. Si les privés ayant un embranchement jusqu'à leur compteur décident de ne pas investir dans du neuf, est-ce que les connexions se feront sans problème ?

Les raccordements, sur les anciennes conduites existantes des privés et les nouveaux départs depuis la nouvelle conduite, se feront sans souci. En effet, en limite de propriété entre les parcelles privées et le domaine public, la conduite privée existante sera coupée et un raccordement (avec un manchon de raccordement) entre la partie en PE (branchement sur territoire communal) et la partie acier ou vieux PE (conduite chez le privé) sera fait. Que le changement de la conduite privée se fasse lors des travaux ou ultérieurement ne pose pas de souci étant donné que les travaux futurs du privé seront entièrement sur sa parcelle et le domaine public ne sera pas impacté. Les travaux sont exclusivement réalisés par le service des eaux de la Commune de Payerne. Si notre service constate que la conduite de raccordement chez le privé est en mauvaise état, alors le privé est averti et libre à lui d'exécuter les travaux ou non (travaux à sa charge étant donné qu'ils sont sur sa parcelle).

Dans la section 3.1., on mentionne "8 raccordements privés, fontaine ou parc aux biches à reprendre". Ceci veut dire : à raccorder ou à refaire ?

Si les raccordements sont en PE, alors il faudra uniquement les reprendre car ils sont considérés comme « récents ». Si les raccordements sont en acier ou vieux PE, alors ils seront considérés à « refaire » (uniquement des travaux sur le domaine public). Concernant le parc aux biches, le service souhaite mettre un organe de comptage dans une chambre pour gérer l'alimentation d'eau et qui permettra aussi de fermer l'eau en période hivernale (éviter le souci de gel dans la conduite).

Concernant les arbres le long de La Promenade : "Les fouilles prévues n'entrent pas en conflit avec leur système racinaire." Comment sait-on où sont leurs racines ?

On admet que les racines des arbres s'étendent dans la limite de leur couronne. À la suite d'une vision sur site avec le service des Parcs et Promenades, nos paysagistes ont pu apporter les informations suivantes :

- Le système racinaire des platanes communs est un système « mixte », les racines se développent en largeur et en profondeur. De ce fait, le système racinaire des platanes ne s'étend pas sur la largeur totale de la couronne des arbres. De plus, les racines à proximité extérieure de la couronne de l'arbre ne sont pas des racines primaires. De ce fait, s'il devait y avoir quelques racines impactées par les travaux de fouille, cela ne mettrait absolument pas en péril la pérennité de l'arbre.
- Ayant actuellement un coffre en grave sous le cheminement piétonnier, les racines des platanes se seront développées ailleurs. Comme les travaux de la conduite se situent sur l'emprise en goudron du cheminement piétonnier, il y a donc peu de chance de tomber sur des racines.
- Si on constate quand-même la présence de racines primaires dans l'emprise de fouille, elles seraient traitées avec un produit spécial qui permettra aux racines de « cicatriser ». Dans tous les cas, si beaucoup de racines/racines primaires sont observées, le service des Parcs et Promenades sera appelé pour une vision locale. Le cas échéant, ils feront en sorte de dévier le tracé de la conduite d'eau afin d'éviter au maximum les racines.

Les travaux du secteur 1, Avenue de La Promenade, seront réalisés pendant les vacances scolaires. Quel sera l'impact pour le Tirage en cas de retard ?

En principe, les travaux devront être terminés avant le Tirage, et ne devront donc pas poser de problème. Toutefois, si des problèmes de coordination pour les travaux devraient se présenter et que les échéances ne peuvent pas être respectées, les travaux seront repoussés.

En ce qui concerne les coûts des travaux, peut-on savoir à combien s'élèvent les honoraires d'ingénieur ?

Il faut compter environ entre 8% et 10% du total des travaux, à savoir entre CHF 20'000.— et CHF 30'000.— pour ce projet.

Au niveau du financement, quelle est la situation du fonds de réserve n°9.280.8100 ?

A ce jour, le fonds de réserve s'élève à CHF 1'134'658.— et diminuera donc de CHF 370'000.— après le préavis. Au vu des différents travaux qui doivent être envisagés dans le futur pour remettre à jour toutes les conduites, le fonds de réserve ne sera pas suffisant pour supporter tous les coûts. Une analyse du prix/coût de l'eau potable devra être réalisée afin de trouver des nouveaux moyens de financement à l'avenir.

3. Conclusion :

La Commission est convaincue qu'il est nécessaire d'entreprendre le remplacement de la conduite d'eau à l'Avenue de La Promenade et à l'amorce de la Grand'Rue. Ce tronçon est l'artère principale de l'approvisionnement de la Ville en eau depuis le puits de pompage de La Vernaz situé à Corcelles-près-Payerne, il est donc impératif de réaliser le remplacement de cette conduite.

Aussi, la Commission souhaiterait qu'une vue d'ensemble de toutes les mises à jour des conduites d'eau soit réalisée afin d'avoir une image des futurs travaux. En parallèle, une étude devrait aussi être envisagée dans le but de trouver rapidement des solutions quant aux moyens de financement pour exécuter les ouvrages nécessaires.

Au vu de ce qui précède, la Commission chargée d'étudier le préavis 03/2023 vous propose, à l'unanimité, de voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

- Vu** le préavis n° 03/2023 de la Municipalité du 12 avril 2023 ;
- Ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

- Article 1 :** d'autoriser la Municipalité à remplacer la conduite d'eau potable et de défense incendie à l'Avenue de La Promenade et à la Grand'Rue pour un montant de Fr. 370'000.— (TTC), montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA ainsi que la subvention attendue de l'ECA ;
- Article 2 :** d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 335'000.— TTC (Fr. 370'000.— - Fr. 35'000.—) par les fonds disponibles en trésorerie ;
- Article 3 :** d'autoriser la Municipalité à amortir le montant de Fr. 370'000.— (TTC), relatif à la conduite d'eau potable et de défense incendie, dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA, la subvention attendue de l'ECA, par un prélèvement sur le fonds de réserve n° 9.280.8100 « Eaux : travaux futurs »

Veillez croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à l'expression de nos sentiments dévoués.

Pour la commission

Catia Pires Vieira, présidente-rapportrice